



## CAHIER DES CHARGES

### COUPE DE LA FEDERATION U12 - U16

*LE 20 AVRIL OU LE 04 MAI 2025*

#### I. CONDITIONS GENERALES :

Il est entendu que la Coupe de la Fédération (CDLF) est une manifestation de la **Fédération Française de Paintball** (ci-après dénommé FFP) qui en détient l'exclusivité de l'exploitation, de l'image et de la commercialisation (avant / pendant / après).

Si le candidat souhaite créer des visuels, ils devront être, avant toute publication, validés par la FFP. De plus, toutes les communications liées à l'évènement devront porter le logo de la FFP.

Le candidat concluant ce partenariat est un prestataire de la FFP et contribue donc à l'organisation de la CDLF. Il n'a pas qualité d'organisateur et ne peut s'en qualifier.

Le candidat réserve l'exclusivité du site (ou tout du moins de la partie compétition) à la FFP et par le fait s'engage à ne pas recevoir de locations ou autres évènements autres que ceux liés à l'animation de l'évènement (sur la partie réservée à la compétition) pendant toute la durée de la CDLF.

La direction du tournoi est portée uniquement par la FFP par délégation de son directeur de tournois ce qui inclus que **DANS TOUS LES CAS** la décision définitive revient la FFP sur quelque sujet concernant l'organisation et le déroulé de la CDLF.

La FFP est l'interlocuteur privilégié des différents pouvoirs publics, journalistes, etc... Aucune communication et/ou accueil ne peut se faire sans la présence de l'un des organisateurs (et sans son accord).

Le candidat, qu'il soit une association ou un professionnel doit être affilié à la Fédération Française de Paintball.

La coupe de la fédération est une compétition Fédérale qui permet à tous les clubs affiliés qui possèdent une (ou des) équipe(s) de joueurs U16, de pouvoir se rencontrer et ainsi déterminer les champions.

A cette occasion, les participants (équipes) tenteront de remporter une place pour le Championnat de France. Le but étant de rassembler le maximum de pratiquants U16 et promouvoir les jeunes ainsi que l'association/le pro, la ville, la région hôte.

Cette année une nouveauté, Le U12, pour accroître le nombre de participants. Ce moment définira les gagnants de la première CDLF U12.



## II. CONDITIONS PARTICULIERES :

1. Le candidat doit proposer la mise à disposition de :
  - Soit 1 terrain sur 2 jours (Samedi 10h00 au Dimanche 18h00)
  - Soit 2 terrains sur 2 jours (horaires à définir en fonction du nombre d'inscriptions)
2. Mettre à disposition des bénévoles pour l'arbitrage et/ou logistique (au minimum 2)

La FFP engagera au minimum 1 arbitre "ultimate" afin de normaliser le règlement de jeu, la FFP via la commission jeunesse et le comité directeur valideront les candidatures.
3. Remettre une liste d'hébergement et tarifs à proximité afin de faciliter les démarches des équipes
4. Mettre en place un système de restauration (food truck, repas associatif, ...) Le site accueillant est responsable de la mise en place du/des terrain(s)
5. La FFP, via la commission jeunesse mettra à disposition des moyens de communications mais le site accueillant devra être le relais de la diffusion afin de pouvoir faire sa publicité et aussi attirer un maximum de public.
6. Chaque terrain doit être entouré d'un filet de 6 mètres de haut minimum.  
L'un des filets peut être commun aux deux terrains.

Les filets devront être fixés de façon à ne présenter qu'un faible gonflement en cas de vent, celui-ci ne devant pas réduire la taille de l'aire de jeu effective.  
Dans l'absolu, le filet devra être fixé au moyen de câbles croisés sur les 3 premiers mètres de hauteur.

En cas de filets à moins de 6 mètres, la FFP devra être avertie et se réserve la possibilité de contrôler l'installation pour en valider la disposition.

Les deux terrains devront présenter une configuration de jeu long correspondant à la taille réglementaire en vigueur, assortie d'une marge de 1m minimum soit 48mX38m.

Le candidat doit pouvoir matérialiser de façon adéquate la représentation des limitations de terrain réduit du format U12 soit 39mX36m

Chaque terrain doit présenter une bande d'interdiction d'1m de large au-delà du filet, côté public.
7. Chaque terrain devra disposer d'une zone chrony sécurisée, indépendante de l'aire de jeu et abritée.
8. Chaque terrain devra être équipé avec des tuyaux d'eau permettant d'accéder à tous les obstacles aux fins de nettoyage.
9. Accès électrique en 220v à l'usage exclusif de la compétition (hors buvette) en 220v, sur l'ensemble du site.  
Chaque terrain devra être équipé de l'électricité au niveau de la table de marque.



10. Chaque terrain devra être équipé avec une zone pit de 3 mètres x 6 mètres (minimum) couverte ainsi que d'une zone arbitres de 3 mètres x 3 mètres minimum, couverte, avec 1 table & 2 chaises.
11. Chaque Terrain devra disposer de 5 tables et 2 chaises (ou 1 Banc) par terrain à destination des joueurs en cours ou en attente de jeu..
12. Matériel divers devant être fourni par le site d'accueil :
  - Matériel de nettoyage (20 à 25 Raclettes, seaux & éponges) + tuyaux d'arrosage de longueur suffisante pour aller au bout des terrains.
  - Deux souffleurs thermiques avec 10 litres de carburant.
  - Mise à disposition d'un kit de réparation pour les structures gonflables.
  - Avoir à disposition des joints de stations durant toute la CDLF, pour procéder rapidement à leur remplacement, en cas de soucis.
13. L'installation doit garantir un débit à 3500 psi, et devra être suffisante pour ne jamais tomber sous les 3000 psi . Dans le cas d'un débit à 3000 psi ne jamais tomber sous les 2500 psi
14. Divers :
  - Respecter l'implantation, telle que définit sur le plan, réalisé avec la FFP, conjointement au candidat.
  - WC : Avoir des WC en nombre suffisant (dont au moins une cabine dédiée aux femmes).
  - Le site doit permettre l'évacuation des ordures, installer des poubelles sur le site et proposer les bennes (30m3 minimum) pour faciliter le traitement des déchets et évacuation des déchets à la fin de l'évènement.
  - Demander l'autorisation de fléchage de la manifestation auprès des services de voirie.
  - Restauration, sur place - tarifs compétitifs et formules possibles pour la restauration du staff FFP (arbitres, orga, bénévoles) - à tarifs négociés. Le pôle restauration (food trucks, par exemple) devra être autonome en électricité avec un groupe électrogène si besoin.
  - Le candidat aura à sa charge de remettre le site en état après l'évènement.



#### 15. Aménagement et facilités :

- Le site proposera-t-il sa propre buvette/restauration ?  
En cas de réponse favorable, merci de transmettre une carte des prix.

La buvette devra être ouverte à partir de l'arrivée du premier joueur jusqu'au départ du dernier joueur

OUI / NON

- Le site aura-t-il une tribune sur au moins l'un des terrains (et si oui, combien de places assises

OUI / NON

- Le site possède-t-il 1 terrain Sup'Airball config NXL 2025 ?

OUI / NON

- Le site possède-t-il un système de scoring ?

OUI / NON

- Le site possède-t-il 1 podium ?

OUI / NON

#### 16. Hébergement et accès :

- Préciser les accès routiers et Transports (gare, Aéroports).
- Préciser le Parc Hôtelier (distance et nombre de lits, type d'hébergement - camping, hôtel, etc...).

### **III. STATUT & SOUTIEN :**

Le dossier devra préciser le statut de l'organisateur (pro / asso/ ligue).

Le dossier devra également préciser s'il bénéficie du soutien et de l'aide de la part des associations locales et régionales (ligue), en termes de moyens humains, matériels et financiers.

Le dossier a-t-il le soutien des autorités locales ?

### **IV. PARTENARIATS :**

Si le site dispose de partenariats, il est averti que la FFP possède le droit d'exploitation des images de la compétition, et qu'il ne doit en aucun cas se prévaloir de l'organisation du championnat pour obtenir des avantages auprès de partenaires à son seul bénéfice.



En particulier, le site est averti que tout partenariat qu'il aura pu négocier pour lui permettre de répondre à l'appel d'offre ne sera pas honoré par la FFP si celle-ci n'est pas informée au moment du choix du soumissionnaire des conditions d'un tel partenariat.

La mise en valeur des partenaires du site lors de la manifestation est soumise à l'approbation de la FFP qui se réserve le droit de faire retirer toute publicité ou mise en valeur qui ne respecterait pas les conditions de ses propres partenariats.

## V. DIVERS :

Le site devra fournir un plan coté, dans son dossier de candidature.

**Date butoir, pour déposer son dossier de candidature : 31 décembre 2024**

Le montant de la prestation est TTC. Une facture devra obligatoirement être délivrée à la FFP.

Le paiement sera effectué en 2 fois. 40% à la signature et le reste à l'issue de la manifestation.

En cas de retard dans le déroulement de la manifestation imputable au site, la FFP appliquera une retenue financière de 5% par heure de retard sur le montant restant à verser (Exemples : arrachage des filets, baisse du volume d'air en dessous de 3500 psi ou qui oblige à un arrêt des matchs, etc.). Toute défaillance du prestataire sur l'un des points qu'il s'est engagé à fournir et qui oblige la FFP à trouver une solution alternative donnera lieu à une retenue du montant de la solution, ainsi que d'une pénalité de 15% du montant restant (sur les 60%).

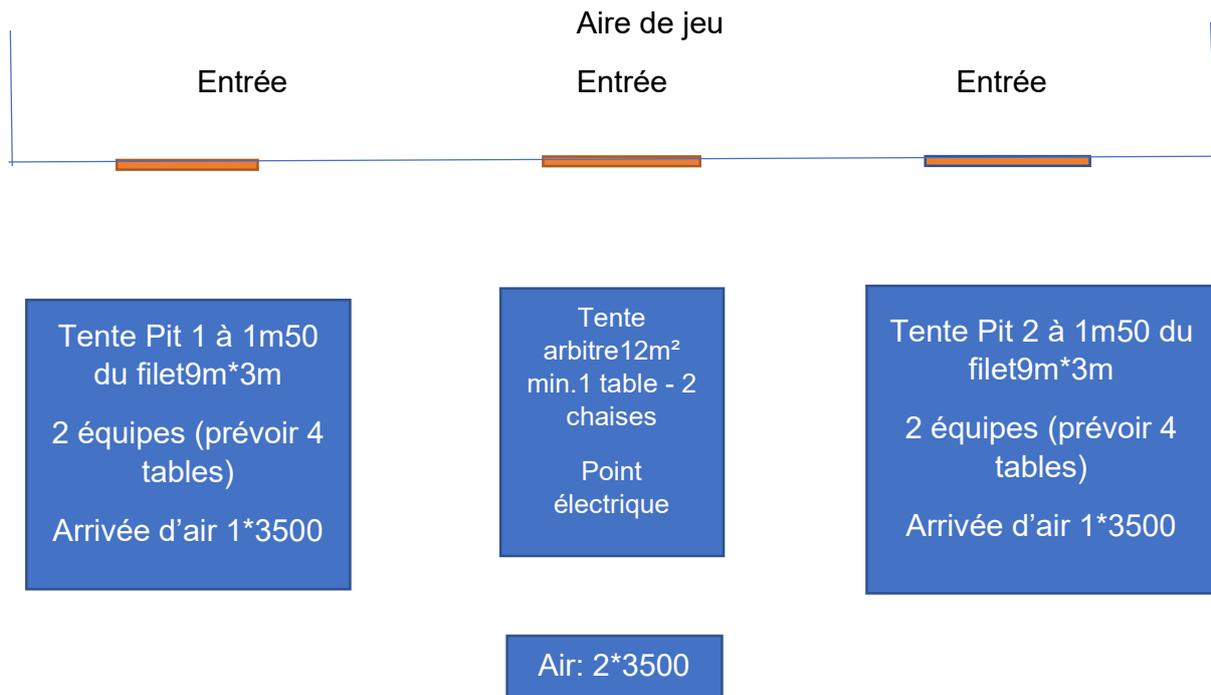
Toute défaillance du prestataire qui entrainerait l'annulation ou le déplacement de la manifestation sur un autre site donnera lieu au remboursement intégral des sommes déjà versées ainsi que du versement d'une pénalité égale à 15% du montant total de la prestation sans préjudice des éventuelles poursuites qui pourraient être engagées par la FFP ou l'un des participants.

Le site devra être en conformité avec la réglementation des exploitants d'une APS (site déclaré en DDCS) et présenter l'attestation de RC.



## SCHEMA DE PRINCIPE D'UNE INSTALLATION MATCH LONG

*L'air peut être proposée soit dans les pits, soit sur un point central. Toute autre solution alternative pour les entrées est possible tant qu'elle respecte l'équilibre entre les 2 zones pit en termes d'accès à la zone de jeu.*



**Réponse complète à fournir avant le 31/12/2024**

**par courrier :**

FFP – 30 rue du Général Leclerc – 945110 LA QUEUE EN BRIE

**ou par mail à :**

**[administration@ffpaintball.fr](mailto:administration@ffpaintball.fr)**